



**Objet : Projet halle multisports et reprise piste athlétisme – Demandes de financement**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 23 mai 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18h00**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. VOISIN.

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** la validation de l'Avant-Projet du projet de halle multisports et de reprise piste athlétisme en conseil communautaire lors de la séance du 15 février dernier ;

**Explique** qu'à ce jour le montant des travaux est estimé à 2 036 438 € HT et Le coût d'opération prévisionnel intégrant en plus des travaux, les frais d'études et de maîtrise d'œuvre est estimé à 2 140 000 € HT ;

**Indique** que concernant le financement :

- ✓ Le département de la Savoie peut financer le projet au titre de deux dispositifs :
  - Des Equipements Sportifs Utilisés par les Collèges (ESUC). Au regard du niveau d'utilisation estimé de l'équipement par le collège (> 29h), de la création de nouvelles divisions et du taux de financement départemental s'appliquant au territoire, le montant de l'aide s'établirait à environ 1 000 000 €.
  - Du contrat départemental à l'instar de ce qui a été appliqué pour le gymnase du collège de St-Genix-sur-Guiers => Aide envisagée de 200 000 €.
- ✓ Le projet est éligible au « Plan 5000 Equipements – Génération 2024 » porté par l'Etat via l'Agence Nationale du Sport. Le projet s'inscrirait dans l'axe 3 du dispositif et s'il est retenu, pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 20% du montant du projet HT.

**Présente** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Etudes et MOE	100 000 €	Département ESUC	1 000 000 €	47%
Travaux	2 036 438 €	Département CD73 APS	200 000 €	9%
		Etat -ANS	428 000 €	20%
		Autofinancement CCLA	508 438 €	24%
Total	<b>2 136 438 €</b>	Total	<b>2 136 438 €</b>	

**Invite** le conseil communautaire à délibérer pour approuver le projet de création d'une halle multisports intégrant une piste d'athlétisme pour un montant de 2 140 000 € HT et de solliciter l'aide du Département au titre de l'ESUC et du contrat départemental ainsi que de l'Agence Nationale du Sport suivant le plan de financement présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

**APPROUVE** le projet de création d'une halle multisports intégrant une piste d'athlétisme pour un montant de 2 140 000 € HT,

**DECIDE** de solliciter l'aide du Département au titre de l'ESUC et du contrat départemental suivant le plan de financement présenté précédemment ;

**DECIDE** de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport suivant le plan de financement présenté précédemment ;

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

